

Commission Economie

Compte-rendu du 06 novembre 2014

1

Etaient présents :

Mme RYTTER, RIBEIRO, OHLERT, BRAILLON, GENESTE et M.M. SEVRAIN, POTART, BOUREZ, XIONG, HENON, MODRIC, SEIGNEUR, GUERRIN.

Etaient excusés :

Mme BUIRETTE et M.M VERZELEN, MARTIGNY, MARQUET, FELZINGER, LEGOUX.

Techniciens :

M. DUMAY (SEDA), M. BERTRAND et Mme VONFELDT (CC Pays de la Serre)

M. SEVRAIN ouvre la réunion et propose de passer la parole à M. DUMAY de la SEDA.

1. Zone d'Activités de la Prayette : présentation du projet

Préalable : historique et contexte du projet d'aménagement

Lancée en 2009, l'étude du projet d'aménagement du site de l'ancienne sucrerie de Marles consistait à réhabiliter un site industriel en partie démantelé. L'espace d'étude comprenait l'ensemble des plateformes de l'ancienne sucrerie au Sud des voies ferrées ainsi que la bande Nord Ouest longeant la RN2.

De nombreuses hypothèses de maillage de distribution à partir de la RD58 dite de Chéry-les-Rozoy à Sissy ont été proposées. À l'avancement, les disponibilités foncières et les possibilités de bouclage se sont amenuisées. Une zone centrale (ancienne cours à betterave) a été déclarée « zone à restriction d'usage » en raison de la nature instable de son sous-sol.

Au final, le projet dont les caractéristiques sont ci-après présentées, se limite à un dispositif d'accès depuis l'allée d'Haudreville avec retournement possible PL en fond de voie et un bouclage piéton possible vers la RD58.

Enjeux économiques

Bien que le projet d'aménagement reste limité en terme de réseau de distribution, l'investissement est fondé sur une politique d'accueil sur le territoire de Marles de 23 337 m2 environ, avec une particularité pour la parcelle n°7 au plan de composition. Cette dernière contient des constructions existantes (183 m2 au sol). Des extensions sont prévues en vue d'accueillir par exemple une pépinière d'entreprises autour d'une cour formée par les constructions existantes et leurs éventuelles extensions.

Contexte du projet d'aménagement

Le terrain est situé au sein d'un PPRI associé au Vilpion. A l'exception des merlons des anciens bassins de décantation de la sucrerie, les sols de fond de vallée sont très plats. Sur l'ancienne emprise de la sucrerie, ils sont constitués de restes de dalles héritées de la précédente activité industrielle.

La voie ferrée se trouve en limite du site en remblai.

Un bâtiment à structure et bardage métallique (de couleur bleue) est actuellement en activité (hors du périmètre concerné par la demande de permis d'aménager).

Le projet de desserte

L'accès est organisé en impasse pour les PL mais un bouclage piéton est possible vers la RD58

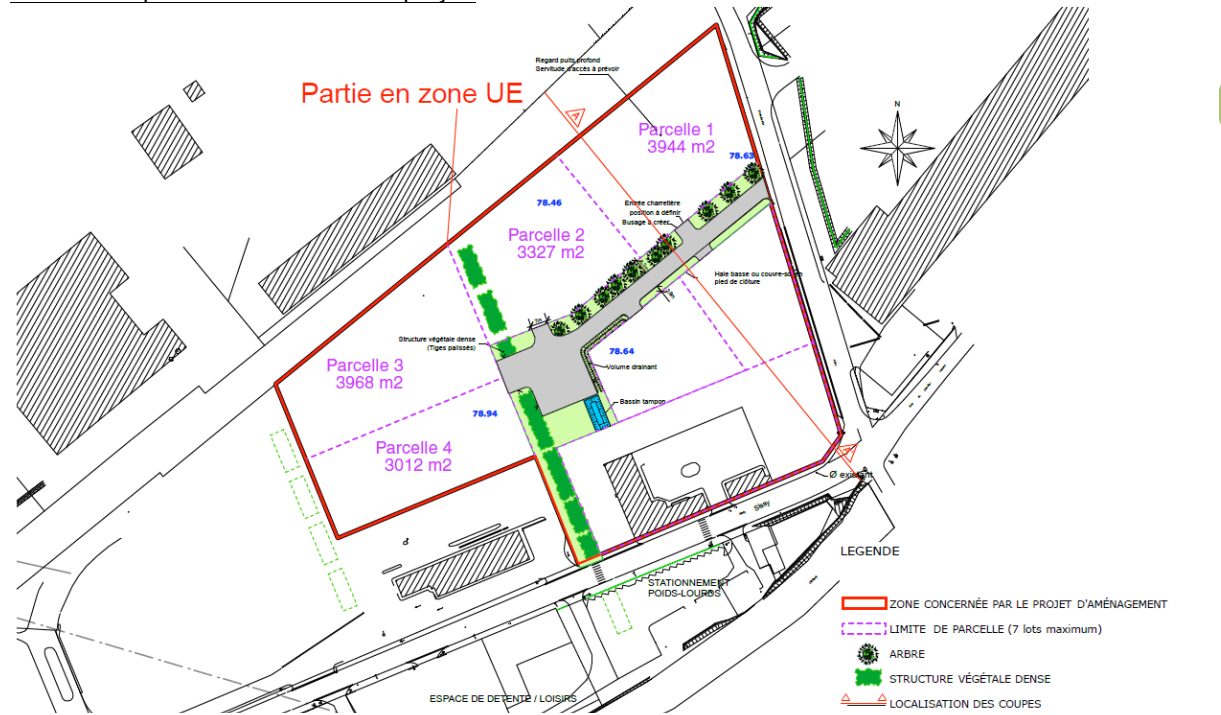
Objectifs d'aménagement

Les objectifs d'aménagement consistent à économiser les voiries de desserte imperméabilisée et à prévoir des dispositifs de gestion des eaux pluviales en cohérence avec le site.

Traitement des espaces publics

Les espaces publics sont traités de manière simple et sobre, avec des espaces verts associés à au besoin de gestion des EP et une plantation tige cohérente avec les gabarits de distribution (voir coupes paysagères de traitement des voies).

Plan de composition d'ensemble du projet.



M. SEVRAIN indique qu'un projet d'aménager sera prochainement déposé sur ces bases.

2. Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD)



Aides dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) COURCEL

Bénéficiaires :	Les artisans et commerçants inscrits au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés, installés sur la Communauté d'agglomération du Pays de Laon et sur la Communauté de communes du Pays de la Serre
Conditions :	<p>→ Etre à jour de ses obligations sociales et fiscales, → Avoir son siège social et son établissement sur le territoire concerné</p> <p>→ Chaque demandeur s'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenue l'autorisation administrative réglementaire (accusé de réception indiquant la date d'enregistrement de ce dossier complet).</p> <p><u>Nota : 36 mois pour réaliser les investissements à compter de la date d'accusé réception</u></p>
Descriptif des aides:	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Aide à l'investissement</u> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention de 20% du montant HT de l'investissement plafonnée à 15 000 € • Investissements éligibles : <ul style="list-style-type: none"> → Aménagement de locaux → Acquisition de matériel → Equipement informatique → Véhicule utilitaire - <u>Aide à l'embauche</u> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention de 3 000 € par emploi en CDI créé • Conditions : <ul style="list-style-type: none"> → Création nette d'emploi → Maintien de l'emploi pendant 2 ans minimum - <u>Aide au conseil et à la formation</u> <ul style="list-style-type: none"> → subvention de 50 % HT de l'étude/conseil → subvention de 80 % HT pour les formations générales → subvention de 45% HT pour les spécifiques (propre au poste occupé ou à venir du salarié) → aide plafonnée à 15 000 € - <u>Aide à la communication</u> <ul style="list-style-type: none"> → subvention de 50 % du montant HT des investissements liés à la communication, plafonnée à 10 000 €
Contact :	<p>Pour les entreprises ARTISANALES inscrites au Répertoire des Métiers, prendre contact avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne, Château de Mailly, RN 2 – 02000 URCEL Tél : 03.23.21.86.98 Fax : 03.23.21.86.95 E-mail : serv.eco@cm-aisne.fr</p> <p>Pour les commerçants inscrits au RCS, prendre contact avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne, tél : 03 23 06 02 02</p>

3. Aides à finalité régionale (AFR) d'après les éléments fournis par la DATAR.

Les AFR, destinées aux grandes entreprises et PME, permettent de subventionner l'investissement productif (bâtiments, terrains, équipements) ou la création d'emplois liés à l'investissement (coût salarial des emplois créés sur 2 ans).

Les principaux dispositifs d'aide suivant relèvent de la catégorie des aides à finalité régionale :

- La prime d'aménagement du territoire (PAT) de l'Etat pour les projets industriels et de services, instituée par le décret du 11 mai et l'arrêté du 3 mars 2010, qui prévoit des primes de l'Etat pour les projets d'investissement et de création d'emploi d'envergure.
- les régimes cadres des aides publiques à finalité régionale : soit le régime N°X68/2008 qui reprend toutes les dispositions relatives aux AFR du règlement communautaire d'exemption N°800-2008 du 6 août 2008 ; soit le régime N° XR 61/2007, qui reprend les dispositions du précédent règlement communautaire d'exemption n° 1628-2006 du 24 octobre 2006, concernant les AFR.

Ces deux régimes offrent quasiment les mêmes possibilités d'aide aux entreprises.

- Les exonérations temporaires de la taxe professionnelle prévues aux articles 1465 et 1464 B du CGI (5 ans et 2 ans) en zone AFR ;
- L'exonération d'impôt sur les sociétés prévue à l'article 44 sexies du CGI, en zone AFR qui relève toutefois du règlement communautaire relatif aux aides « de-minimis » du 15 décembre 2006.
- Les aides des collectivités locales à l'immobilier d'entreprise en zone AFR dans le cadre de l'article L 1511-3 du CGCT, du décret 2009-1717 du 30 décembre 2009 et de la circulaire NOR/IOC/B/1000628/C du 14 janvier 2010 ;
- les interventions des sociétés de conversion, FIBM, SODIE et SODIV dans les zones d'aide à finalité régionale ;

Les entreprises doivent s'adresser soit au service des impôts des entreprises, à la DIRECCTE ou à l'URSAFF, à selon le type d'aide requis (aides fiscales ou sociales) et pour la PAT à l'Agence de Développement de l'Aisne et à la Préfecture.

Les communes suivantes sont zonées AFR pour la période 2014-2020 sur le territoire de la CC Pays de la Serre :

Châtillon-les-Sons, Sons-et-Ronchères, Marle, Voyenne, Toulis-et-Attencourt, Grandlup-et-Fay, Barenton-Cel, Monceau-le-Waast, Barenton-Bugny, Chéry-les-Pouilly et Couvron-et-Aumencourt.

Les entreprises du territoire qui peuvent bénéficier de ces aides n'ont pas forcément connaissance de ces dispositifs. Or, un chef d'entreprise a souvent le réflexe de s'adresser au Maire. Aussi, il semble opportun aux membres de la commission d'envoyer les descriptifs de ces aides aux Maires afin de leur permettre de relayer l'information aux entreprises de leur commune qu'il s'agisse d'artisans, de commerçants, etc.

4. METS

Les représentants de Communautés de communes de la Thiérache du Centre, de la Région de Guise, des Portes de la Thiérache et de la Thiérache d'Aumale ont été conviés à la visite de l'entreprise A2MAC1 suivie d'une réunion sur l'activité de la METS.

1^{ère} partie de la rencontre : visite d'A2mac1

A2mac1 est un spécialiste français de l'analyse concurrentielle de véhicules motorisés situé à HARY.

Fondée en 1997 par les frères Pierre-Yves et Jean-Marie Moulière, A2mac1 a connu depuis un fort développement. Son domaine d'intervention est technique : classer minutieusement et méthodiquement les pièces de voitures, de poids lourds, de deux-roues ou encore d'engins de travaux publics.

Approvisionnée par les constructeurs, l'entreprise analyse, démonte puis photographie chaque année des milliers de pièces, avant de compiler ses observations sous forme de base de données. Grâce à cette gigantesque carte mémoire de l'industrie automobile, les grands groupes mondiaux scrutent les réalisations de la concurrence et s'en inspirent pour leurs futures créations.

A2mac1 compte un effectif de 170 salariés dont 94 en Picardie. L'entreprise a aussi exporté son savoir-faire en ouvrant des filiales aux États-Unis, en Allemagne, en Chine et au Japon.

A2mac1 veut continuer à dynamiser son développement à l'international : la clientèle étrangère représente 85 % de son chiffre d'affaires. Pour conquérir de nouveaux marchés et renforcer sa présence stratégique sur le marché germanique, l'entreprise souhaite solliciter l'aide de 2 professionnels dans le cadre du Volontariat International en Entreprises (V.I.E). Ces salariés, basés en Allemagne et en Inde, auront pour missions :

- d'analyser les marchés et les attentes des constructeurs
- de démarcher et trouver de nouveaux clients
- d'orienter la prospection vers des zones géographiques compétitives (Brésil, Thaïlande, Russie...)

2ème partie de la rencontre : Réunion de travail

M. Pierre-Yves Moulière rappelle la création de la METS en 1998, présente l'équipe et le nouvel organigramme : les membres du bureau ont décidé de ne pas renouveler le poste de directeur et de privilégier le travail des chargés de mission et responsables de chaque pôle (tous issus du territoire de la Thiérache) chacun étant responsable, de la recherche de subventions à l'animation de son pôle.

Rappel sur les différentes problématiques qui touchent l'entreprise : économique, attractivité du territoire, enseignement et formation...d'où l'importance du travail local sur le terrain, en particulier celui exécuté par une structure associative comme la METS.

Pierre-Yves Moulière insiste sur la transparence des comptes de la METS qui sont vérifiés chaque année par un Commissaire aux Comptes et présentés en Assemblée Générale.

1. Rappel des actions de la METS

Pôle Création / Reprise d'entreprise :

La mission d'accompagnement des porteurs de projet est la mission initiale de la METS. Cette dernière est la première porte d'accueil des porteurs de projet en création, reprise d'entreprise et de développement de la jeune entreprise. Elle y accueille environ 250 porteurs de projet par an. Cette mission permet de maintenir un tissu local par des services de proximité. La METS contribue à créer ou conforter l'emploi local (64 emplois créés ou maintenus en 2013). En dernier lieu, la METS, en tant qu'antenne locale du Réseau Initiative France, est la deuxième plate-forme la plus dynamique du département et participe à redistribuer près de 100 000€ de prêt d'honneur sur le territoire du Pays de Thiérache et la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Pôle RH:

L'action RH auprès des TPE et PME du territoire est menée via un accompagnement individuel en établissant un diagnostic de la gestion RH de l'entreprise, un plan d'actions est alors proposé, suivi par sa mise en place. L'objectif est d'apporter des conseils et des outils en matière de réglementation sociale, de recrutement, de gestion de la formation... Des actions collectives sont également menées via des ateliers à thématiques RH au cours desquels les entreprises peuvent échanger sur leurs pratiques.

Réseau RETS (Réseau des Entreprises de Thiérache et de la Serre) : un réseau au service des entreprises industrielles du territoire : apporter de l'informations aux entreprises grâce aux ateliers d'informations (13 rencontres organisées à ce jour en 2014) et visites d'entreprises, faciliter les échanges de bonnes et mauvaises

pratiques, aider au recrutement des jeunes en alternance, favoriser la mutualisation des moyens techniques, financiers et humains, (exemple : les formations interentreprises).

Réseau Artisan:

Le réseau des artisans se positionne comme facilitateur du quotidien des entreprises artisanales. En centralisant des formations en Thiérache, cela évite de longs et coûteux déplacements. La structuration en groupement fait également parti de notre cheval de bataille, pour rester compétitif et accéder à des marchés jusque-là « réservés » aux grosses structures. L'apport d'information, et les échanges entre professionnels du BTP permettent la mise en place de bonnes pratiques.

Réseau Hatrium « Savoir-Faire de Thiérache » : Promotion du territoire

Véritable vitrine des compétences du territoire, l'opération "savoir-faire de Thiérache" cible deux publics :

- les scolaires et les groupes en insertion avec comme objectif la découverte des métiers et avec l'espoir de susciter des vocations.
- Le grand-public avec comme ambition, le renforcement de la fierté d'appartenance au territoire et l'occasion pour les anciens de montrer aux plus jeunes, leur entreprise et leur savoir-faire.

Des exemples d'entreprises (industrielles, TPE-PME, Bâtiment, créations/reprises...) sont communiquées pour chaque action menée par la METS, sur la carte du Pays de Thiérache et du Pays de la Serre, afin de démontrer que l'association intervient bien sur tout son territoire.

2. Clé de répartition : proposition de simplification

Pierre-Yves Moulière est intervenu sur le point financier, en particulier sur l'explication de la nouvelle clé de répartition.

Pour le Pays de Thiérache, cette clé de répartition est calculée en fonction du nombre d'habitant sur chaque Communautés de Communes avec une cotisation par habitant de 1,62 €.

Pour le Pays de la Serre, Pierre-Yves Moulière est intervenu sur le fait que la METS intervenait moins sur le territoire, en effet le Pays de la Serre est plus tourné administrativement vers le Laonnois et le Chaunois. La subvention est donc un montant fixe qui ne change pas et est de 12 500 € en 2014 et reste donc 12 500 € en 2015 (Pierre-Yves Moulière propose de conserver les modalités d'attribution de la subvention du Pays de La Serre).

Pierre-Yves Moulière insiste sur l'importance des financements des Communautés de Communes. Pour pouvoir bénéficier des Fonds d'Etat et de l'Europe, la METS a besoin de justifier de ses co-financement (attestation de co-financement ou lettre d'intention de financement afin de réaliser d'autres demandes de subventions) en particulier ceux des communautés de communes (qui font effet de levier financier pour la METS : 32 % de financement des Communautés de Communes apporteront 62 % d'autres financement)

3. Temps forts 2014

Tous les 3 ans, la METS organise son Challenge de la Création d'Entreprise. Cette soirée vise à récompenser l'initiative de jeunes créateurs ou repreneurs ayant bénéficié de l'accompagnement des chargés de mission de la METS en 2011, 2012 et 2013.

Au programme de cette cérémonie, neuf prix seront remis à des chefs d'entreprise afin de mettre en avant la réussite de leur projet :

- Prix de la reprise d'entreprise
- Prix du développement durable
- Prix du meilleur développement
- Prix jeune créateur
- Prix au féminin
- Prix de l'exemple
- Prix transfrontalier
- Prix de la spécificité locale
- Prix de l'Eco Concept

La cérémonie aura lieu le 13 novembre 2014 à 18h15 au Cinéma d'Hirson « le SONHIR ».